



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 20 novembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures concernant l'action de Greenpeace au rond-point Raemerich.

Des militants de l'organisation Greenpeace ont transformé ce dimanche le rond-point Raemerich à Esch en énorme soleil afin de sensibiliser la population et les responsables politiques aux bienfaits des énergies renouvelables et en particulier de l'énergie solaire. Selon les informations parues dans la presse cette action a été annoncée et autorisée par les autorités ministérielles et a été encadrée par les forces de l'ordre ainsi que par les Ponts & Chaussées.

Si le message de l'action n'est pas à remettre en cause, on peut cependant se poser des questions quant au lieu et l'heure de cette action.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

- L'action de Greenpeace étant autorisée par les autorités ministérielles, le grand public a-t-il été averti au préalable de cette action et le cas échéant par quels moyens ? Dans la négative, pour quelles raisons ?
- Des déviations ont-elles été mises en place pour contourner le rond-point Raemerich ?
- Comment Monsieur le Ministre juge-t-il une telle action qui n'était pas sans répercussions sur les transports publics, plusieurs lignes TICE ayant été bloquées dans les embouteillages ?
- Monsieur le Ministre a-t-il personnellement donné son aval à cette action ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Marc Spautz



Marco Schank

Députés



Luxembourg, le **27 NOV. 2017**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
27 NOV. 2017

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse aux questions parlementaires N°3469 et 3470 du 20 novembre 2017 des honorables députés Messieurs Marco Schank, Marc Spautz et Gusty Graas, concernant l'action de Greenpeace au rond-point Raemerich, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, aux questions parlementaires

- n°3469 du 20 novembre 2017 de Messieurs les Députés Marc Spautz et Marco Schank ;
- n°3470 du 20 novembre 2017 de Monsieur le Député Gusty Graas

Par leur question parlementaire, les honorables Députés souhaitent avoir des informations concernant l'action de la part d'activistes de l'organisation Greenpeace qui s'est déroulée le dimanche, 19 novembre 2017. En effet, cette action consistait en la transformation du rondpoint « Raemerich » à la fin de l'autoroute A4 menant vers Esch-sur-Alzette en énorme soleil, ceci dans le but de sensibiliser le public à l'importance des énergies renouvelables, parmi lesquelles figure l'énergie solaire. Pour ce faire, deux des trois voies de circulation du rondpoint avaient dû être fermées à la circulation, ce qui a causé des nuisances au trafic.

L'autorisation pour la manifestation avait été sollicitée par Greenpeace qui, dans un premier temps, avait envisagé le déroulement de l'action au cours du vendredi, 17 novembre 2017, proposition à laquelle je n'avais pas marqué mon accord pour des raisons évidentes de gestion du trafic, de mise en place de déviations et de disponibilité de moyens en personnel pouvant assurer le déroulement d'une action d'une telle envergure.

Or, étant donné que l'action de Greenpeace était censée avoir lieu dans le contexte de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP23), qui s'est tenue du 6 au 17 novembre 2017 et à l'agenda de laquelle figuraient notamment les énergies renouvelables, j'avais marqué mon accord au déroulement de l'action sous condition qu'elle ait lieu le dimanche. La fermeture de deux voies de circulation du rondpoint « Raemerich » a été publiée par le site Info trafic/Chantiers de l'Administration des ponts et chaussées, dont la banque de données est utilisée quotidiennement par les médias classiques pour une communication envers les automobilistes.

Il reste à noter que l'autorisation de la manifestation en question ne se distingue pas des autorisations accordées pour d'autres manifestations, comme par exemple des événements sportifs, des tournages de film ou autres manifestations politiques.

En ce qui concerne la communication de l'action au grand public, je suis d'avis que cette dernière incombe, comme c'est d'ailleurs le cas pour toute autre manifestation, à l'organisateur, qui a été autorisé de mettre en place des panneaux d'information dans les bretelles d'accès au rondpoint par la voie d'une permission de voirie.